



## En adhérent à l'ALEC, vous :

- **Participez et soutenez les projets** de l'association (cf Fiche 2 « Bénévolat » et Fiche 10 « Mécénat »)
- **Etes informé** des activités de l'association et recevez notre lettre d'informations
- **Profitez du centre de ressources** (cf Fiche 1 « Prêt de matériel et de documentation »)
- **Valorisez vos actions** de Développement Durable et marquez votre engagement d'éco-citoyen (cf Fiche 9 « Valorisation »)

En fonction de votre collègue, vous pouvez sélectionner des actions complémentaires à déployer :

Collège		Indiquez votre choix	N° de la Fiche Action
Collectivités	2 fiches gratuites	<input type="checkbox"/> <b>Permanence Conseil</b> (uniquement entreprises) <input type="checkbox"/> <b>Stand thématique</b> <input type="checkbox"/> <b>Rendez-vous conseil</b> et suivi de projet <input type="checkbox"/> <b>Atelier participatif</b> et sensibilisation <input type="checkbox"/> <b>Conférence</b> et réunion d'informations <input type="checkbox"/> <b>Visite et Voyage d'étude</b>	3
Organismes associés			4
Entreprises			5
Associations	1 fiche gratuite		6
			7
			8

## QUI PEUT ADHERER ?

Tout le monde peut adhérer. Le Conseil d'Administration dispose d'un délai de 3 mois pour éventuellement refuser une nouvelle adhésion.

## COTISATIONS POUR DEVENIR MEMBRES ACTIFS

Collège A	<b>Collectivités</b>	Région, Département, Pays EPCI, Communes	Barème : Nous consulter (en fonction du nombre d'habitants)	
Collège B1	<b>Organismes associés</b>	Fédérations Associations professionnelles, Organismes consulaires, Etablissements publics, Syndicats, Bailleurs, ...	300 €	
Collège B2	<b>Entreprises</b>	Producteurs, Fournisseurs, Distributeurs d'énergie	75 € + 10€/salarié	Plafond : 3 000€ 60% déductible*
		Autres entreprises		Plafond : 1 000€ 60% déductible*
Collège C	<b>Associations</b>	Associations professionnalisées	200 €	
		Associations non professionnalisées, établissements scolaires et universitaires	40€	
	<b>Particuliers</b>	Particuliers	15 €	66% déductible*
		Demandeurs d'emploi, étudiants, ...	10 €	66% déductible*

\*Les cotisations, dons, et abandons exprès de revenus ou de produits, par des particuliers ou des entreprises au profit de l'association, **sont déductibles des impôts** puisque l'ALEC de l'Eure est reconnue d'intérêt général.

- pour un particulier, c'est une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % du revenu imposable ;
- pour une personne morale, c'est une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés égale à 60 % de leur montant dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3175>



**COMMENT ?**

- EN ALLANT SUR LA PAGE **ALEC27** SUR LE SITE **HELLOASSO** ([www.helloasso.com](http://www.helloasso.com))
- OU EN REMPLISSANT CE BULLETIN

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

CP Ville : .....

Téléphones : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Catégories	Je souhaite
<input type="checkbox"/> Collectivités <input type="checkbox"/> Organismes associés <input type="checkbox"/> Entreprises <input type="checkbox"/> Particuliers et associations	<input type="checkbox"/> Adhérer à l'ALEC de l'Eure <input type="checkbox"/> Recevoir un exemplaire des statuts <input type="checkbox"/> Recevoir un reçu fiscal

Montant : .....

Date :	.....
--------	-------

Signature :

“

Merci de bien vouloir nous renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure à l'adresse suivante :

ALEC de l'Eure – 20, rue du Maréchal Foch  
BP 111- 27401 Louviers Cedex

”

“ Agir ensemble  
pour des solutions énergétiques  
Durables ! ”

